

## **Postulat François Cherix et consorts - Définition d'une stratégie vaudoise en matière de politique européenne**

### *Développement*

La Suisse est européenne. Par sa position géographique, son histoire, ses valeurs, ses langues, ses cultures, son économie, sa sociologie, elle s'inscrit au cœur du tissu européen. Son destin est profondément lié à celui de son propre continent et son intérêt est de participer à son organisation. En fait, ces constats sont d'une parfaite banalité ; la Suisse appartient à l'Europe comme le Cervin à la chaîne des Alpes. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, cette évidence aurait pu conduire la Confédération à devenir un acteur du projet européen.

D'autres choix ont été opérés. La Suisse a décidé de tourner le dos à l'Europe politique, tout en passant des accords avec elle. Peu à peu, cette démarche a conduit le pays dans une impasse prévisible. D'un côté, avec l'espace Schengen, la libre circulation des personnes et plus de cent vingt accords bilatéraux sectoriels, la Suisse a rejoint le dispositif qu'elle prétend fuir ; mieux, elle se révèle parfois plus intégrée dans l'UE que certains de ses membres. Simultanément, elle reste hors des centres de décision et la discussion des normes qu'elle applique lui échappe.

Par ailleurs, alternant les succès et les phases de repli, l'UE n'a cessé de se développer. Intégrant l'Europe du sud, puis l'Europe de l'est, elle a su accompagner cet élargissement d'un approfondissement incarné notamment par le Traité de Lisbonne. Désormais, la nécessité d'harmoniser les positions de ses vingt-sept membres, ainsi qu'un Parlement aux compétences fortement accrues, font que l'UE n'a plus la possibilité d'accorder à la Suisse des solutions sur mesure. Par conséquent, se limitant à des questions de procédure ou de calendrier, les négociations bilatérales tendent à se résumer à la reprise de l'acquis communautaire.

Pour les cantons, ces évolutions sont loin d'être négligeables. Elles les interrogent d'autant plus qu'ils sont doublement concernés par les relations entre la Suisse et l'Europe. D'une part, ils constituent les pièces du puzzle fédéral dont ils contribuent à forger le destin. D'autre part, échelon intermédiaire entre communes et Confédération, ils conduisent leurs propres politiques, souvent conditionnées par la problématique européenne.

Or, l'actuelle posture de la Suisse tend à mettre les cantons hors jeu. Régulièrement, ils subissent les conséquences de son absence des sphères décisionnelles européennes dans leurs propres domaines d'action. Autrement dit, non seulement la voie bilatérale s'apparente à la reprise de l'acquis communautaire, mais en plus les minces marges de manoeuvre résiduelles sont en mains des ambassadeurs et des experts, loin des débats démocratiques et de l'influence des Etats fédérés.

Depuis toujours, le canton de Vaud sait que ses atouts tiennent à sa position de carrefour, sa tradition d'ouverture et sa capacité de s'intégrer dans des espaces dépassant ses frontières. Dans cet esprit, ses intérêts majeurs consistent à défendre ses objectifs européens et devenir un acteur du débat national. S'agissant de cette ambition, le "Rapport du conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures", examiné par le parlement en septembre 2009, laisse le lecteur sur sa faim.

De surcroît, le Conseil fédéral est en train d'élaborer une nouvelle évaluation de la voie bilatérale. Les cantons sont appelés à faire connaître leurs positions par l'intermédiaire de la Conférence des gouvernements cantonaux. Dans ce contexte, Lucerne s'est prononcé pour la prise en considération de "toutes les options", y compris celle d'une adhésion, tout en souhaitant un vaste débat sur la problématique européenne. Quant au Conseil d'Etat fribourgeois, constatant que la reprise automatique du droit européen s'accélère tandis que l'autonomie des cantons diminue, il estime "nécessaire

l'ouverture de négociations sur l'adhésion".

Aujourd'hui, les conséquences de "l'adhésion à froid" dans laquelle la Suisse semble être entrée ne peuvent plus être passées sous silence et doivent être discutées ouvertement. Pour le Conseil d'Etat, le temps est venu d'examiner si des alternatives à la voie bilatérale seraient plus favorables au canton, notamment sur le plan économique et institutionnel. Enfin, le Conseil d'Etat servirait le canton en faisant connaître ses préférences en matière de politique européenne, en développant une vision forte de la question et en l'accompagnant des stratégies utiles à sa réalisation.

**Considérant l'ensemble de ces points, les postulants ont l'honneur de prier le Conseil d'Etat de définir la position du canton en matière de politique européenne et de l'appuyer par un concept stratégique contribuant à la défense de cette position sur le plan suisse. Ce concept devrait s'articuler notamment autour des éléments suivants:**

1. **Un bilan de la voie bilatérale, accompagné d'un examen des alternatives possibles et d'une analyse de la solution la plus pertinente pour le canton.**
2. **Une définition des objectifs et des moyens visant à la réalisation de la solution retenue.**
3. **Une stratégie de communication servant le débat européen dont le canton et la Suisse ne peuvent plus faire l'économie.**
4. **Une réflexion sur les éventuelles étapes et un calendrier pour la conduite des différentes opérations.**
5. **L'examen d'un volet d'actions concertées avec les cantons partageant la vision du Conseil d'Etat vaudois, en particulier avec les cantons voisins.**

*Souhaite développer et demande le renvoi en commission.*

Lausanne, le 26 janvier 2010.

(Signé) *François Cherix et 36 cosignataires*